COMMUNE DE TANNAY



1. Prop	oriétaire du	bien-fonds				
Nom, prénd	om :					
Société :						
Adresse :						
NPA/ Local	lité :					
Téléphone (s) : Email :						
2. Obje	et(s) conce	rné(s)				
Parcelle :						
Adresse :						
Joindre ur	n plan de situ	iation indiquant par numéro* l'e	emplacement du patrimoine ar	boré concerné,	ainsi que des	photographies.
	DES	IGNATION EXACTE DU PATI	RIMOINE ARBORÉ FAISANT	L'OBJET DE L	A DEMANDE	
N° sur	Nombre	Essence	Circonférence	Hauteur	Age	Etat
le plan			à 1m du sol (cm)	<u>(m)</u>	(ans)	sanitaire
•						
_						
3. Type	e de demar	ide				
☐ Aba	attage	Elagage				
ifs						
	os sócurita	aires ou phytosanitaires a	wórós			
			iveres			
		à l'exploitation agricole				
	_	sif (art. 61 code rural et fo				
		nstruction ou d'aménage e construire.	ment - <i>La demande de d</i>	erogation do	it etre soul	mise avec la
	. ,50					

4. Description des motifs de la demande:											
Les mesure Doivent êtr forestier (a une taxe d l'annexe 4	es sont définies e adaptées et rt.21 al.2 RLPri oit être versée RLPrPNP.	noine arboré supprimé s'effectue par la plantation de nouve en fonction de l'essence, ainsi que de la valeur biologique choisies dans la mesure du possible en vertu des recom PNP). Pour les projets de construction et d'aménagement à la Commune (art.16 al.2 RLPrPNP). Pour les arbres, co ation indiquant par numéro* l'emplacement du patrimo	et paysagère des éléments mandations de l'observatoir , lorsque la compensation e ette taxe doit correspondre	supprimés. Les re cantonal de n nature n'est au minimum au	s espèces l'écosystème pas possible, ux valeurs de						
DESIGNATION EXACTE DE LA PLANTATION COMPENSATOIRE											
N° sur	Nombre	Essence	Circonférence	Hauteur	Age						
le plan			à 1m du sol (cm)	<u>(m)</u>	<u>(ans)</u>						
	,				•						

Lieu et date : Signature du (des) propriétaire(s)

SEULES LES DEMANDES COMPLETES SERONT TRAITÉES AUCUN TRAVAIL NE PEUT ÊTRE EXÉCUTÉ SANS AUTORISATION MUNICIPALE

Un contrôle sera effectué par le service de voirie qui organisera une visite sur place afin de vérifier les éléments communiqués et établira un rapport à l'attention de la municipalité qui fera partie du dossier de mise en consultation.